



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Ville-Marie, le 13 mars 2020 –La Ville de Ville-Marie informe la population que dans ses efforts pour limiter la propagation du virus COVID-19, tous les édifices municipaux, à l'exception de l'hôtel de ville, seront fermés à la population à compter du samedi 14 mars 2020. Ainsi, les activités de la bibliothèque et de l'aréna sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Hôtel de ville ouvert, mais accessibilité restreinte

Le bureau municipal demeure ouvert (selon les heures normales d'ouverture), mais l'administration demande aux citoyens de s'y présenter seulement si cela est strictement nécessaire, afin de protéger les employés, leur entourage, et, par ricochet, tout le reste de la population.

Accessibilité des services par téléphone ou par le Web

L'administration suggère aux citoyens de consulter le site Web de la Ville de Ville-Marie à l'adresse www.villevillemarie.org. Par ailleurs, il demeure toujours possible de joindre par téléphone ou par courriel les responsables des différents services (taxes, constats d'infraction, cimetière, permis, etc.) pour obtenir des renseignements. Nous vous rappelons que plusieurs transactions peuvent être effectuées par paiement électronique (taxes, constats d'infraction) ou par téléphone (constats d'infraction, permis de rénovation).

La Ville de Ville-Marie remercie la population dans ses efforts pour contrer la propagation du virus COVID-19.

- 30 -

Source : Martin Lecompte
Directeur général
Téléphone : 819 629-2881, poste 106
Courriel : martin.lecompte@villevillemarie.org